



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Capinghem

Séance du 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le 5 avril, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOIN, C. CABY, A. KIMOUR, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, F. VAN LAETHEM >pouvoir J. BAUDOIN,

Absents excusés sans pouvoir : F. TREDEZ, S. DUMORTIER (a quitté la séance), C. CABY (a quitté la séance)

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
12	0	4

Date de Convocation
30 mars 2023

OBJET DE LA DELIBERATION
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
CM 2023-04 D.07

Entendu l'exposé du conseiller délégué aux finances,

Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2022,

Après avoir attribué des subventions,

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre :

≈ en section de fonctionnement à la somme de 2 079 038,45 €
et

≈ en section d'investissement à la somme de 462 598,06 €.

La présente délibération sera jointe au budget principal 2023.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

La présente délibération sera jointe au budget principal 2023.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le 12/04/2023

Antoine TRICOIT
Secrétaire de séance

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM